

Une charte nocturne pour limiter les nuisances

Main dans la main, les établissements de nuit et la Ville ont apporté la touche finale à un long travail commencé il y a un an.

La nuit a ses avantages et ses inconvénients. Et c'est pour limiter les nuisances - notamment sonores - qu'Isabelle Desoil, adjointe au maire, Franck-Olivier Lachaud, le sous-préfet, Alexandre Bruhier, président de la fédération des étudiants

L'avis



LIONEL RODEVY
GÉRANT DU R'LINES
VALENCIENNES

Le fait d'avoir mis par écrit ce que les établissements pratiquent déjà depuis un certain temps, permet d'officialiser tout le travail fait en amont de cette signature, et de lui donner ainsi une importance tout autre.

valenciennois, Thierry Beine, président de l'UMIH et Gauthier Wartelle, délégué des cafetiers, se sont réunis afin de signer une charte nocturne ce lundi 30 mars à l'hôtel de ville.

Projet lancé il y a près d'un an après un incident nocturne, cette charte, souhaitée en premier par les établissements et soutenue par la municipalité en association avec les étudiants, présente des solutions efficaces et simples pour faciliter la vie de tous.

« La liberté des uns s'arrête où commence la gêne des autres », résume Franck-Olivier

Lachaud, sous-préfet de Valenciennes.

Respecter les autres

Alors, que les habitants se rassemblent, il ne s'agit pas de mettre en place un couvre-feu militaire à 21h, mais plutôt de coucher par écrit des règles, finalement élémentaires, de pur civisme. Car, en pleine ville, les bars se trouvent forcément à proximité immédiate des maisons ou des résidences. « Il y a des gens qui dorment pendant que d'autres font la fête », comme l'a précisé Isabelle Desoil, adjointe au maire, et il ne faut gêner ni les uns, ni les

autres.

La discréction devrait être de mise lorsque les clients quittent les établissements, afin de ne pas gêner le voisinage, des éthylotests fournis par la mairie seront distribués, afin de sauver des vies ou éviter des drames de la route. Des préservatifs seront également proposés par l'association des étudiants pour les soirées en galante compagnie.

Tout cela est le fruit d'une vraie collaboration, d'une vraie entraide entre les établissements de nuit, la municipalité, la sous-préfecture, la police, etc. Et c'est ce qui rend, aux yeux des signa-

toires, cette charte bien plus importante et intéressante que si elle avait été créée par une seule personne. ■



Lors de la signature de la charte lundi 30 mars en mairie.

L'avis



ANTHONY SZYMANSKI
DU LIVERPOOL BAR
VALENCIENNES

Cette charte pourrait enfin faire prendre conscience aux gens les dangers que peuvent représenter certains abus lors de sorties nocturnes, et aussi de limiter l'incivilité et l'intolérance de quelques-uns envers le voisinage, en leur montrant que c'est le résultat d'une union globale des commerçants et de la ville.